



CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du jeudi 23 novembre 2023

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le jeudi 23 novembre 2023 à 14h00 à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Ludovic DUCOURAU Vincent CURSAN Jessy MEGE Emmanuel MARTIN Michel DUVIGNAC Benjamin LEFEVRE Fabrice VIGIER Céline DUFAU Michel FAUGEROLLES	Jean-François BOUDIGUE Kevin LANGLADE Stéphane RENAUDIN Claude PASCAL Laurent BIDART
EXCUSE(E)S		Jean-Philippe BERTHOMEY Pascal SIREROL
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Cédric PAIN - PNMBA Aurélie LECANU - SIBA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP <u>Excusé(e)s :</u> Karine DESMOULIN – CD33 Sabine JEANDENAND - SIBA Philippe SALVAGNAC - DDPP Olivier LABAN - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Franck MAZEAS - PNMBA David LAMOUREOUS - CDPMEM33		

Monsieur Ludovic DUCOURAU accueille l'ensemble des personnes présentes et les remercie de leur présence.

Monsieur Jean GALAND souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire et salue particulièrement la présence de M. Cédric PAIN, Conseiller Départemental du canton de Gujan-Mestras et de M. Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du Syndicat Mixte.

Après un tour de table de présentation, il annonce l'ordre du jour en précisant que cette assemblée permet une vision globale de l'actualité des ports gérés par le SMPBA, puis donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il rappelle qu'au regard des disponibilités de chacun et notamment des agendas des élus, il n'est réalisé qu'un Conseil Portuaire par commune et par an.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les six années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d'évoluer avec l'augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'emprise jusqu'à la pointe de l'Aiguillon depuis le 7 juillet dernier.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d'un ajustement d'organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 30 attributions de places au port ont été réalisées, sur 205 personnes inscrites sur liste d'attente pour les ports de Gujan-Mestras, la plus ancienne datant de 2002.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d'année est en cours de notification. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, de manière accrue suite aux derniers événements survenus sur le Nord Bassin, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin comme le port de Rocher à La Teste de Buch, ainsi qu'à Andernos-les-Bains et Arès.

Les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l'assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n'apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d'eau, ils apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l'ensemble des ports, 115 à l'échelle du bassin dont 46 arrêtés et 14 courriers d'autorisation à Gujan-Mestras, essentiellement en période estivale.

Au regard de la non utilisation de certaines AOT, il est annoncé que le Syndicat Mixte procède actuellement à une vague de sollicitations auprès des professionnels afin d'identifier leurs navires et confirmer l'utilisation des quais devant leur AOT, ainsi que l'utilisation de leurs cabanes.

II. Budget 2023 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l'aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l'allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

III. Tarification 2023 et 2024

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Gujan-Mestras.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 est de 340 pour le plan d'eau, 37 pour les places de passage, 164 sur liste d'attente et 515 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 648 k€, faisant de Gujan-Mestras la deuxième commune qui génère le plus de recettes, après Andernos-les-Bains.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- L'abattement pour les bateaux devant AOT Terrestre détenue avant 2020 passerait de 75% à 50%. (Cette proposition n'a finalement pas été retenue et ne sera pas appliquée)
- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle ou pour agrément de celles-ci.
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaillance du titulaire. Mesure approuvée tant par le CRCAA que la DDPP, pour des raisons sécuritaires, sanitaires et le bien être des professionnels.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT. (Après le conseil portuaire de Biganos, cette notion a été revue à tous les non-titulaires de contrats avec le SMPBA incluant donc également les personnes inscrites sur liste d'attente)
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

Des échanges ont lieu sur la refacturation des taxes foncières. Une réflexion complémentaire est demandée sur l'appel à la jurisprudence, sur les textes légaux qui ne sont pas suffisamment explicites à ce sujet ainsi que sur l'attribution d'une AOT de droits réels qui apporterait une équité entre les usagers et un cadre d'application plus clair. Il est également demandé d'étudier de surseoir au recouvrement de la taxe foncière 2022, au regard du court délai de prévenance, qui pourrait budgétairement mettre en difficulté les professionnels concernés. Il est rappelé les conditions d'attribution d'une AOT de droits réels, notamment en terme d'investissements liés au projet du demandeur.

La facturation proposée des accès aux cales de mises à l'eau ou aux parkings de remorques ne pourra être mise en place qu'après la réalisation des infrastructures afférentes.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

Les travaux d'aménagement et de sécurisation du port de Gujan « Ostréa Edulis » bénéficient de retours très positifs de la part des usagers et des élus. Cet aménagement de 240 mètres linéaires pour l'installation de 74 navires a permis également la sécurisation de la digue, pour un coût total estimé à 1.375 M€.

La sécurisation d'un quai au port de Larros, pour un montant de 80 k€, permettra la construction d'une cabane par le comité des fêtes.

Les travaux à venir :

La réalisation d'un quai en enrochement béton et d'un ponton patrimoine estimée à 1.6 M€, à partir de septembre 2024. L'instruction est actuellement en cours.

Conditionné à la subvention « fonds verts », la dépollution, déconstruction et renaturation du site Codimer pour un montant estimé à 1 M€. La première phase (460 k€) pourrait ainsi être rapidement réalisée.

La création d'un quai professionnel et d'une cale de mise à l'eau à Meyran Ouest est elle aussi soumise à subvention.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Gujan-Mestras, 53 demandes ont été recensées, 38 sont actuellement terminées et 15 sont toujours en cours, pour un coût de 80 K€.

V. Dragage

Le SMPBA va participer financièrement à la réalisation de l'UGS de Césaré à hauteur de 800 k€, dont 400 k€ en 2024. Le projet de 3 M€ permettra un stockage plus important de sédiments, plus de rotations possibles avec une partie couverte et par conséquent une revalorisation plus rapide. Il débutera en 2024, utilisera les sédiments actuellement stockés sur le site de La Môle pour les matériaux liés à la construction de certaines infrastructures, avec une réception du site envisagée en 2025.

VI. Questions diverses

- Le SMPBA prend en compte le problème rencontré par la présence du tuyau laissé au port de La Barbotière, causant des retards de sortie des professionnels.
- Le dragage de ce port n'est pas d'actualité à ce jour mais il est noté d'avoir une réflexion sur la priorisation des dragages des ports gujanais, dans le cadre de la programmation effectuée en partenariat avec le SIBA.
- Une solution rapide est demandée par les professionnels titulaires d'une AOT au Pôle Nautique de La Teste de Buch, face aux problèmes rencontrés notamment pour la zone technique qui ne bénéficie pas d'aire de carénage et pour la mise en conformité des entreprises installées sans droit ni titre.
M. Jean GALAND assure qu'une réunion sera organisée avant la fin de l'année 2023 avec l'ensemble des protagonistes du Pôle Nautique.

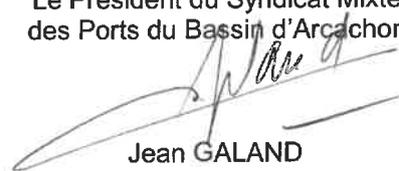
Calendrier

Le CT-AOT initialement prévu le 4 décembre est reporté au 23 janvier 2024.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND remercie l'ensemble des participants, la séance est levée à 15h45.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Galand', is written over a horizontal line.

Jean GALAND

